

ARRHES

M. Mme _____

Parents de _____

inscrivent leur enfant en classe de _____ en qualité de :

Externe 1/2 pens. Interne

et versent la somme de

50 Euros pour les demi-pensionnaires et externes

200 Euros pour les internes

(chèque à libeller à l'ordre de « Association Scolaire La Perverie »)

N.B. Ces arrhes seront déduites sur la facture annuelle. En cas d'annulation, les arrhes ne seront remboursées que pour des raisons exceptionnelles, soumises à l'avis du Chef d'établissement. Dans tous les cas, l'établissement conservera au minimum 50%, pour les frais de dossier.